

CONTEXTE

Depuis le 11 mai 2020, les écoles et établissements scolaires ont progressivement rouvert dans le cadre de protocoles sanitaires arrêtés par les autorités sanitaires. Le présent protocole s'applique pour la rentrée scolaire 2020 / 2021 en s'appuyant notamment sur l'avis rendu le 7 juillet par le Haut conseil de la santé publique (HCSP).

Cette rentrée scolaire se déroulera dans le contexte d'une crise sanitaire toujours en cours. Le principe général est celui d'une rentrée « normale », avec néanmoins des aménagements décrits ci-après

- protocole sanitaire national publié le 26 août : <https://www.education.gouv.fr/modalites-pratiques-de-la-rentree-2020-305259>
- le plan de continuité pédagogique : <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-08/protocole-sanitaire---ann-e-scolaire-2021-2021-71258.pdf>

Vous trouverez ci-après le protocole mis en place au lycée Henri Cornat à compter du 1^{er} septembre 2020

Ce protocole est évolutif pour deux raisons :

- modification du protocole sanitaire national ou décision locale (ARS, préfecture...) de mesures spécifiques ;
- décision de l'équipe du lycée suite à une nécessité d'améliorations des mesures prises.

PROTCOLE DE RENTRE AU LYCEE HENRI CORNAT A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE

RENTREE DES ELEVES

La rentrée scolaire aura lieu le mardi 1^{er} septembre 2020. Les entrées se feront par le parking arrière ou par la cour d'honneur situé rue Henri Cornat.

L'accueil des élèves sera assuré par l'équipe et les professeurs principaux le mardi 1^{er} septembre selon les horaires suivants :

- 9h00 : classes de Secondes
- 10h30 : classes de Premières
- 11h30 : classes de Terminales

Chaque élève prendra connaissance de sa classe selon l'ordre alphabétique affiché dans la cour arrière où se situe le parc du lycée, et se rendra et se rangera ensuite au niveau de l'espace dédié pour sa classe.

Le professeur principal de la classe prendra en charge les élèves de sa classe et se rendra dans la salle dédiée à la classe (planning transmis à la pré-rentree).

Les internes seront accueillis le lundi 31 août en fin d'après-midi à partir de 15h30 pour les nouveaux internes et de 17h30 pour les anciens-nnes.

EMPLOI DU TEMPS DES ELEVES (EDT) : A compter du 1^{er} septembre, tous les élèves seront accueillis en classe, tous les jours, à temps plein. La scolarité est obligatoire. L'emploi du temps est explicité à la rentrée et diffusé sur Pronote.

ROLE ESSENTIEL DES PARENTS D'ELEVES

Les parents s'engagent et sont informés sur les points suivants :

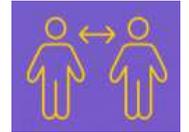
- ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la covid-19 chez les élèves ou dans la famille,
- nécessité de déclarer au responsable de l'établissement la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné,
- Expliquer à leur enfant la responsabilité individuelle dans le respect des gestes barrières et mesures mises en œuvre, fournir des mouchoirs en papier jetables.



Les personnels s'appliquent les mêmes règles.

REGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, au lycée, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves dans les salles de classe et les espaces de restauration.



Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

APPLICATION DES GESTES BARRIERES

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



Lavage des mains : chaque élève devra se laver les mains, plusieurs fois par jour dans la journée, notamment à des moments précis : arrivée au lycée, avant le repas, après être allé aux toilettes, dès l'arrivée au domicile.

À défaut, l'utilisation d'une solution de gel hydroalcoolique est envisagée.

PORT DU MASQUE

Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.



Pour les élèves

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes : pour les lycéens, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque collège et lycée en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas. Il faudra prévoir deux masques par jour et par élève, chaque élève changera son masque après le repas.

Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, nuit en internat, pratiques sportives, etc.). Dans ces situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.

La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire. Les personnels ainsi que les lycéens portent un masque durant tous leurs déplacements. De même, la limitation du brassage dans les transports scolaires n'est pas obligatoire. Toutefois, les lycéens doivent porter un masque si la distanciation entre élèves ne peut être garantie.

ACCUEIL DES ELEVES

A l'arrivée dans l'enceinte du lycée :

- 1- Vérification du port du masque : Le masque sera obligatoire dans le lycée pour les élèves et les adultes. **Les familles devront équiper leurs enfants d'un masque** pour entrer dans l'établissement.
- 2- Lavage des mains : Les élèves devront s'être lavé ou se laver les mains à leur arrivée au lycée ainsi qu'en cours de journée, en utilisant les lavabos à leur disposition ou avec du gel hydro-alcoolique (notamment avant l'entrée en classe...).
- 3- Accueil en classe le matin, retour en classe après la récréation et après la pause méridienne (hors interours) : les élèves se rangent directement dans leur salle de classe où ils seront accueillis par leur professeur.

SALLES DE CLASSE : Les élèves changent de salle. Les cours dans les salles spécialisées de SVT, Physique, Technologie, Arts Plastiques, etc. sont de nouveau possibles. Les salles informatiques pourront être utilisées.

Chaque salle sera équipée d'un flacon de gel hydroalcoolique et d'un produit désinfectant.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué est permise.

SONNERIES : Tous les élèves et les professeurs devront être vigilants afin de bien respecter les horaires.

RECREATIONS : en cas pluie, les élèves seront autorisés à rester dans la salle de classe qui précède chaque pause (matin et après-midi), de manière à limiter les déplacements et les circulations dans l'établissement.

Horaires des récréations : **matin - 10H20-10H35 / après-midi – 15H50-16H05**

Pause méridienne : fonction de l'EDT de l'élève et de la classe.

DP- RESTAURATION : Le lycée propose un service de restauration chaude. Les élèves se laveront les mains avant et après le repas. La file d'attente pour entrer au self sera régulée. Les tables seront espacées. Les équipements (tables, chaises.) seront nettoyés et désinfectés après le service. Le salad bar est temporairement supprimé, les menus seront adaptés, les pique-niques sont interdits dans l'enceinte du lycée.

IMPORTANT : Le strict respect des horaires de passage au self sera déterminant pour la bonne régulation du service de restauration. Les élèves ont vocation à manger avec les élèves avec lesquels ils ont été en classe ou en groupe avant l'entrée au self.

Chaque jour de classe, les professeurs volontaires pourront emmener les élèves jusqu'à l'entrée du self. A défaut, ils rappelleront aux élèves de la classe ou du groupe la nécessité qu'ils s'y rendent et qu'ils y mangent ensemble, de manière à limiter les brassages.

NETTOYAGE DES LOCAUX ET MATERIELS / AERATION DES LOCAUX

Les salles sont aérées au moins toutes les trois heures.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au moins une fois par jour. Les points de contact les plus fréquents (poignées de porte) sont nettoyés et désinfectés au moins une fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

SANITAIRES : L'accès aux toilettes sera possible, il sera demandé aux élèves de limiter le nombre des personnes présentes, ils s'assureront du respect des gestes barrières et du port du masque. Le nettoyage des locaux sera assuré de façon approfondie quotidiennement, ainsi que la désinfection des points contact.

REGIME DE SORTIE : Les régimes de sortie sont ceux prévus au règlement intérieur et fonction de celui choisi par les familles.

SORTIES ET ABORDS DU LYCEE : Les élèves devront continuer à respecter les gestes barrières à la sortie et aux abords de l'établissement. Les regroupements d'élèves devant le lycée demeurent interdits. Le port du masque pourrait être rendu obligatoire sur décision préfectorale.

INTERNAT : Les règles qui s'appliquent au quotidien au lycée s'appliqueront également à l'internat. Cependant, pour le port du masque, une exception sera faite au sein des chambres et pour les nuitées, les internes seront autorisés à l'enlever pour se trouver dans les meilleures conditions de vie.

EPS – ACTIVITES SPORTIVES : Un protocole spécifique sera précisé aux élèves par les professeurs d'EPS.

Que faire en cas de symptômes évoquant la Covid 19 ?

CHAQUE RESPONSABLE LEGAL DEVRA POUVOIR ETRE JOINT PAR TELEPHONE A TOUT MOMENT. A DEFAUT, il nous faudra les coordonnées d'une personne de confiance (membre de la famille par exemple).

A LA MAISON : votre enfant ou un membre de votre famille présente les symptômes suivants : Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, avec ou sans fièvre : Garder votre enfant à la maison. Eviter les contacts. Prévenir ou faire prévenir rapidement le lycée par téléphone. Consulter votre médecin traitant qui décidera des modalités de dépistage le cas échéant.

AU LYCEE : votre enfant sera isolé dans une pièce. Vous serez contactés aussitôt par le lycée pour venir chercher votre enfant. Il vous sera rappelé la procédure à tenir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera des modalités de dépistage le cas échéant. Votre enfant ne pourra revenir en classe qu'après avis du médecin traitant ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif de votre enfant :

- des modalités de dépistages des cas contacts et d'évictions seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques,
- des décisions de quatorzaine, de fermeture de classe ou du lycée pourront être prises selon l'enquête et les préconisations des brigades sanitaires de l'ARS.

Ces règles s'appliquent aux personnels de l'établissement.

Numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement

- Numéro du **lycée**, notamment pour contacter l'infirmière Mme PEZET : **02.33.40.00.42**
Courriel du lycée : ce.0500082t@ac-caen.fr
- Numéro **vie scolaire** (ligne directe) : **02.33.01.63.14**
- **CMS** - Centre médico-scolaire de Valognes : **02.33.40.06.92**
Courriel : dsden50-cms-valognes@ac-caen.fr
- Numéro vert : **infos sur le Coronavirus COVID-19, 24h/24 et 7j/7 : 0800 130 000**

L'ensemble du personnel se tient à votre disposition si nécessaire.

Je vous remercie pour votre collaboration.

Bien cordialement,

Pour la direction,

Le proviseur – Eric MALGORN

- DOCUMENT JOINT : Flyer national à destination des parents d'élèves -